



FAGACE

**FONDS AFRICAIN DE GARANTIE ET
DE COOPERATION ECONOMIQUE**

UNE INSTITUTION FINANCIÈRE AU SERVICE
DU DEVELOPPEMENT EN AFRIQUE

**RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE
STRATEGIQUE DES OFFRES DE GARANTIE ET DES TARIFS DU FAGACE**

Avril 2025

1. PRESENTATION GENERALE DU FAGACE

Le Fonds Africain de Garantie et de Coopération Economique (FAGACE) est une institution financière internationale spécialisée dans la promotion des investissements publics et privés. Il a pour mission de contribuer au développement économique et social de ses Etats membres pris individuellement et collectivement, en facilitant le financement et la réalisation des projets de développement à travers la garantie des prêts.

Les 14 Etats membres du FAGACE sont les suivants : le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, la Centrafrique, le Congo, la Côte d'Ivoire, la Guinée Bissau, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Rwanda, le Sénégal, le Tchad et le Togo.

Le siège social du Fonds est à Cotonou, en République du Bénin. Il dispose par ailleurs, de trois (3) représentations régionales au Cameroun, au Rwanda et au Sénégal.

Des informations détaillées sur l'environnement, l'organisation et les activités du Fonds sont disponibles sur son site internet : www.fagace.org.

2. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE LA MISSION

Dans un environnement financier en mutation, marqué par une concurrence accrue avec l'émergence de nouveaux fonds de garantie nationaux et régionaux, le FAGACE doit continuellement adapter son offre pour rester compétitif et répondre efficacement aux attentes de ses partenaires. Cette évolution du marché impose une approche proactive en matière d'innovation et d'optimisation des services offerts.

À l'approche de l'échéance du plan stratégique 2021-2025, il apparaît opportun de procéder à une évaluation approfondie des offres de garantie et des tarifs appliqués aux partenaires du Fonds. Cette étude vise à analyser la pertinence et l'attractivité des services proposés, à identifier les éventuelles marges d'amélioration et à formuler des recommandations pour une meilleure structuration de l'offre et des prix.

Les conclusions de cette étude permettront au FAGACE d'affiner ses stratégies produit et prix pour se repositionner efficacement afin de consolider son rôle en tant que levier financier majeur au service du développement économique de ses États membres.

3. OBJECTIF DE LA CONSULTATION

Le FAGACE invite par la présente consultation, les cabinets éligibles à manifester leurs intérêts, pour l'étude stratégique des offres de garantie et des tarifs du FAGACE, afin de renforcer la compétitivité et l'impact du Fonds en optimisant ses services et en ajustant sa politique tarifaire.

4. BÉNÉFICIAIRES DE LA MISSION

Les bénéficiaires sont l'ensemble des parties prenantes du Fonds : en interne les Etats actionnaires, la Direction générale et en externe : les partenaires bancaires et financiers du Fonds.

5. ACTIVITÉS, TÂCHES ET RÉPARTITION DE LA MISSION

- Diplôme supérieur en commerce, marketing, finance, ou domaine connexe (Bac+5 minimum).

➤ **Expert en études de marché et tarification**

- Minimum 5 ans d'expérience dans l'analyse des offres de marché et l'étude des structures tarifaires ;
- Expérience dans le benchmarking concurrentiel et l'optimisation des modèles de tarification ;
- Maîtrise des outils d'analyse marketing et des études de positionnement stratégique ;
- Diplôme en marketing, finance ou économie (Bac+5 minimum).

➤ **Expert en produits de financement**

- Minimum 5 ans d'expérience dans le développement, la gestion ou l'analyse des instruments de financement et/ou de garantie ;
- Connaissance des mécanismes de garantie bancaire et des exigences des entreprises en matière de financement ;
- Expérience dans l'évaluation et l'optimisation des services de garantie pour des institutions financières ;
- Diplôme en finance, banque, assurance ou discipline équivalente (Bac+5 minimum).

➤ **Expert en analyse économique et environnement sectoriel**

- Minimum 5 ans d'expérience dans l'analyse économique et l'évaluation de l'environnement des affaires ;
- Maîtrise des méthodes d'analyse économique (PESTEL, benchmarking, prospective économique) ;
- Connaissance des politiques économiques et financières ;
- Diplôme en économie, politiques publiques ou discipline connexe (Bac+5 minimum).

➤ **Expert en réglementation financière et juridique**

- Minimum 5 ans d'expérience dans l'analyse du cadre réglementaire du secteur financier et des mécanismes de garantie ;
- Expertise en réglementation bancaire, droit des assurances ;
- Expérience en conformité et adaptation des produits financiers aux normes en vigueur ;
- Diplôme en droit des affaires, réglementation financière ou équivalent (Bac+5 minimum).

Autres Conditions

- Capacité à mobiliser une équipe multidisciplinaire avec des expertises complémentaires.
- Excellente capacité de rédaction et de restitution, avec des livrables clairs et exploitables.
- Engagement à respecter les délais et à travailler en collaboration avec les parties prenantes du FAGACE.

8. PRESENTATION DES PROPOSITIONS D'OFFRES DE SERVICES

Les cabinets intéressés devront faire parvenir au Fonds, leurs propositions d'offre de services rédigées exclusivement en français, et comprenant une offre technique et une offre financière.

Les offres seront évaluées conformément aux procédures en vigueur au sein du FAGACE. Les offres (technique et financière) seront établies chacune, en quatre (4) exemplaires dont un (1) original et trois (3) copies présentées dans deux enveloppes séparées marquées : **"OFFRE TECHNIQUE"** pour l'une et **"OFFRE FINANCIERE"** pour l'autre, le tout placé dans une grande enveloppe scellée et cachetée avec la mention : **" ETUDE STRATEGIQUE DES OFFRES DE GARANTIE ET DES TARIFS DU FAGACE"**.

Les offres doivent parvenir au siège du Fonds à Cotonou, sous pli fermé, ou sous forme électronique en version non-modifiable, au plus tard le **05 mai 2025 à 17h45** (heure locale), à l'adresse suivante :

**Fonds Africain de Garantie et de Coopération Economique
298, Boulevard CEN-SAD
Rue 12 044 Cotonou
01 BP 2045 Cotonou (Bénin)
Courriel : courriel.fagace@fagace.org**

A l'attention de :

Monsieur le Directeur Général du Fonds Africain de Garantie et de Coopération Economique

Les offres envoyées sous forme électronique seront présentées en deux (02) fichiers séparés : un fichier de l'offre technique et un fichier de l'offre financière. Pour assurer l'intégrité du processus, les fichiers transmis par mail avant la date de clôture doivent être verrouillés par un mot de passe qui ne sera communiqué que le jour de la clôture.

Les propositions techniques qui obtiennent une note inférieure à la note technique minimum de soixante-dix (70) points seront rejetées et les propositions financières correspondantes ne seront pas ouvertes.

La proposition technique ne doit comporter aucune information financière.

La proposition technique des soumissionnaires doit comprendre :

- a) Lettre de soumission, dûment remplie, datée et signée,
- b) Présentation du cabinet,
- c) Expériences professionnelles pertinentes du cabinet, présentées sous le format ci-dessous :

N°	CLIENT	NATURE DE LA MISSION	OBJECTIF DE LA MISSION		PAYS	HONORAIRE



- d) Compréhension de la mission, Approche technique, méthodologique et plan de travail proposés,
- e) Organisation et CV du personnel clé proposé avec leurs expériences professionnelles respectant ce format :

Nom de la mission réalisée :

Année :

Lieu :

Principales caractéristiques de la mission :

Poste occupé au sein du cabinet :

Activités :

Annexes :

- Documents administratifs et légaux notamment le RCCM, le Numéro d'Identification Fiscale ou carte Contribuable, l'agrément d'exercer, les copies des pièces d'identités du Management du cabinet pour les diligences KYC et tout autre document jugé nécessaire,
- les pièces justificatives des expériences du cabinet,
- une copie de l'offre sur support électronique.

Le FAGACE se réserve le droit de vérifier les informations données par le soumissionnaire.

NB : LES GROUPEMENTS SONT PERMIS DANS LE CADRE DE CET APPEL D'OFFRES

9. MODIFICATION DE LA MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Le FAGACE peut, pour quelque motif que ce soit, de sa propre initiative ou à la suite d'une demande d'éclaircissement présentée par un soumissionnaire, modifier la manifestation d'intérêt en procédant à la publication, selon le cas, d'un Additif ou d'un Rectificatif sur le site officiel du FAGACE, www.fagace.org.

L'Additif ou le Rectificatif sera notifié dix (10) jours avant la date limite de réception des propositions.

10. DEROULEMENT DE LA MISSION ET RAPPORTS

Pour la réalisation de sa mission, le cabinet devra :

- collecter l'ensemble de la documentation et informations nécessaires ;
- mener des analyses documentaires et terrain ;
- obtenir les informations nécessaires à la réalisation des différents supports sans le concours du FAGACE ;
- maintenir une communication adéquate et permanente avec les personnes ressources désignées par le Fonds ;

Les activités de la Mission se dérouleront au Siège de l'Institution à Cotonou, en République du Bénin. Toutefois, elles couvriront toutes les zones d'intervention du Fonds.

La période d'intervention de la mission est de mai 2025 à mi-juillet 2025 avec un démarrage le plus rapidement possible.

La date limite pour l'exécution de la mission est fixée au 20 juillet 2025.

Le Fonds mettra en place un comité de pilotage interne qui sera le point focal du cabinet au cours du projet.

Tous les livrables seront remis par le prestataire au comité de pilotage dans un délai de 15 jours à compter de la fin de la mission.

La mission est considérée comme exécutée après réception des livrables attendus.

Lors de la validation des livrables, le FAGACE peut :

- soit, accepter les rapports sans réserve, ce qui impliquera leur approbation,
- soit, inviter le prestataire à procéder à des corrections, compléments d'analyse ou aux rattrapages nécessaires.

Dans ce deuxième cas, le cabinet disposera d'un délai de cinq (5) jours fermes qui ne saurait affecter le délai contractuel, pour procéder aux corrections et rattrapages nécessaires et remettre les rapports après formulation des remarques et demandes de complément par le FAGACE.

Le Fonds se réserve un délai de 15 jours pour l'appréciation du rapport final.

11. EVALUATION DES PROPOSITIONS

Les propositions techniques seront évaluées sur la base de leur conformité aux TdR et à l'aide des critères d'évaluation suivants :

- expérience pertinente du cabinet pour la mission ;
- adéquation de la méthodologie et du plan de travail proposés aux TdR ;
- qualification et expérience du personnel clé de la mission ;
- adéquation du programme d'appropriation des nouvelles normes par le personnel du Fonds.

La grille de notation des offres techniques se décline comme suit :

Critères de sélection		Notation
SOUS-TOTAL EXPERIENCE		50
Expériences pertinentes pour la mission	Au moins cinq (05) années d'expériences en étude stratégique marketing de marché et en business développement.	10
	Récence des dernières missions trois (03) missions réalisées durant les cinq (05) dernières années en étude de marché marketing, étude stratégique, analyse concurrentielle et benchmarking dans des institutions bancaires, ou autres institutions financières.	15
	Missions d'analyse stratégique des offres et/ou des prix dans des institutions de garantie ou autres institutions financières.	20
	Expérience en étude similaire réalisée au sein d'un Fonds de garantie ou d'une institution financière multilatérale évoluant dans le contexte africain.	05
SOUS-TOTAL DIPLOMES ET QUALIFICATIONS		25
Expériences pertinentes des personnes clés pour la mission	Diplômes de l'équipe projet	10
	Au moins 2 Missions réalisées en lien avec cette étude en Afrique	15
SOUS-TOTAL METHODOLOGIE		25
Capacité à réaliser la mission	Compréhension des TDRs avec mentions des outils stratégiques, marketing et statistiques à utiliser pour l'atteinte des objectifs Démarche méthodologique et plan de travail proposés	25
Note obtenue	 /100

N.B : l'équipe annoncée dans l'offre technique et retenue dans le contrat ne pourra être changée au cours de la mission qu'après approbation expresse du FAGACE.

La somme des points obtenus au niveau des différentes rubriques suscitées constitue la note technique (NT) sur 100.

Un classement des soumissions notées sera effectué selon les catégories suivantes :

- Bonne : notes supérieures ou égales à 70 points
- Insuffisante : notes inférieures à 70 points

Seules les soumissions dont les offres techniques seront classées dans la catégorie « Bonne » verront l'enveloppe contenant leur offre financière ouverte.

Les soumissions classées dans la catégorie « insuffisante » seront écartées de la suite de la procédure.

Pour l'évaluation finale des offres, une pondération de 70% sera appliquée à la note technique (NT) et 30% à la note financière (NF).

La note financière (NF) sera déterminée par la formule suivante :

$$NF = 100 \times \frac{\text{Montant de l'offre la moins disant}}{\text{Montant de l'offre proposée}}$$

La note totale (N) de chaque soumissionnaire sera déterminée par la formule :

$$N = (0,7 \times NT) + (0,3 \times NF)$$

La meilleure proposition sera celle qui aura la note N la plus élevée.

Un procès-verbal de classement des cabinets est rédigé au terme de la sélection par la Commission des marchés du FAGACE qui établira une liste restreinte pour la négociation du contrat.

Tout candidat ayant un score nul dans l'une des trois rubriques ci-dessus est éliminé de la sélection, indépendamment de son score final.

Avant l'attribution définitive du contrat, celui-ci sera négocié avec le cabinet sélectionné. Les négociations portent essentiellement sur :

- les conditions techniques de mise en œuvre de la mission, notamment le planning détaillé de déroulement,
- l'approche méthodologique,
- le contenu des livrables,
- la proposition financière.

12. MODALITES DE PAIEMENT

Les modalités de paiement seront définies comme suit :

Les honoraires seront facturés par tranches sous réserve de la validation des livrables par le comité de pilotage.

Les conditions de paiement seront définies après la sélection du prestataire.

Tranche I : 30% des honoraires au début de la mission, contre une caution bancaire du même montant,

Tranche II : 50% des honoraires après la livraison des livrables retenus et leur validation provisoire par le FAGACE.

Tranche III : 20% des honoraires après la livraison des livrables retenus et leur validation définitive par le FAGACE.

13. PENALITES DE RETARD

Pour tout retard dans l'exécution de la mission par rapport au planning établi en commun accord, il sera appliqué aux cabinets une pénalité de 0.1% du montant total par jour de retard sans la mise en demeure préalable.

Toutefois, le montant total de la pénalité ne doit pas dépasser les cinq pour cent (5%) du montant définitif du marché.

14. COUTS DE PRESENTATION DE L'OFFRE DE SERVICES

Le coût de présentation de l'offre de services, de même que les autres coûts liés à la négociation du contrat ne sont pas remboursables.

Quelle que soit l'issue de la consultation, aucun dédommagement ne peut être réclamé par les différents soumissionnaires.

15. CONFIDENTIALITE

Tous les documents rédigés à l'occasion de la présente mission seront la propriété du FAGACE et demeureront confidentiels.

Le cabinet retenu pour la présente mission est tenu de respecter une stricte confidentialité vis-à-vis des tiers, pour toutes les informations auxquelles il aura accès avant, pendant et après la mission ou collectées à son occasion. Tout manquement à cette clause entraîne l'interruption immédiate de la mission.

Cette confidentialité reste de règle et sans limitation après la fin de la mission.

16. DELAI DE LA VALIDITE DES OFFRES

Les offres seront valables pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter du jour suivant la date limite fixée pour la réception des soumissions.

Une offre valable pour une période plus courte sera écartée par le FAGACE comme non conforme aux dispositions du dossier de la consultation.

17. CARACTERE DES PRIX DE L'OFFRE

Le cabinet est tenu de présenter des prix de son offre en fonction du nombre de jours de la mission en hors TVA et aussi en toutes taxes comprises. Les prix seront fermes et non révisables et comportant toutes les dépenses et frais relatifs à la mission d'accompagnement.

Les frais de déplacement et de séjour sont à préciser pour les cabinets non-résidents au Bénin et doivent être distinct de l'offre d'accompagnement, le tout dans la proposition financière.

18. RESPECT DES CONDITIONS DE LA CONSULTATION

Le dépôt d'une offre ne donne droit à aucune restitution, ni émission de réserve sur les clauses et conditions inscrites dans le présent cahier de charges.

En outre et du seul fait de la présentation de leurs offres, les soumissionnaires sont censés avoir recueilli par leurs propres soins et sous leur entière responsabilité, tout renseignement jugé par eux nécessaires à la parfaite exécution de leurs obligations telles qu'elles découlent des pièces constitutives.

19. CAUTIONNEMENT DEFINITIF

Le montant du cautionnement définitif est fixé à 3% du montant du marché.

La restitution du cautionnement définitif se fera dans un délai de deux mois après la réception du rapport final de mission.

20. DROIT D'ENREGISTREMENT DU CONTRAT

Les frais d'enregistrement sont à la charge du soumissionnaire conformément à la législation en vigueur.

21. RESILIATION DU CONTRAT

Le FAGACE pourra procéder à la résiliation du contrat de plein droit après mise en demeure préalable :

- en cas de non-exécution par le cabinet de l'une des clauses prévues par le marché,
- lorsque le cabinet se livre à des actes frauduleux à l'occasion de l'exécution du marché, notamment sur la nature ou la qualité des prestations,
- en cas de faillite, d'insolvabilité,
- en cas où le titulaire du marché se livre à faire par lui-même ou par personne interposée, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion d'un marché et des étapes de sa réalisation.

22. REGLEMENT DES LITIGES

Tout différend lié au présent contrat que les parties ne pourraient régler à l'amiable sera soumis à l'arbitrage/conciliation conformément au droit Béninois.

A défaut le différend sera soumis aux tribunaux compétents du Bénin et l'affaire sera traitée conformément au droit Béninois.

23. CONFLITS D'INTERET

Les cas en conflits d'intérêt, c'est-à-dire qui auraient un intérêt quelconque direct ou indirect au projet ou qui sont en relation personnelle ou professionnelle avec le FAGACE, doivent déclarer leurs conflits d'intérêt au moment de la transmission de la lettre de candidature pour la mission ; en particulier, tout fonctionnaire exerçant une fonction administrative doit présenter les autorisations nécessaires pour assurer la mission.

24. DISPOSITIONS GENERALES

Le FAGACE se réserve le droit de ne donner aucune suite à la présente consultation.

CONTACTS

Les questions relatives à cette demande de propositions peuvent être envoyées à :
Fonds Africain de Garantie et de Coopération Economique
298, Boulevard CEN-SAD
Rue 12 044 Cotonou
01 BP 2045 Cotonou
Bénin

Ou par courriel à l'adresse : courriel.fagace@fagace.org

A l'attention de :
Monsieur le Directeur Général du Fonds Africain de Garantie et de Coopération
Economique